

22 juillet 2020 IBEN nr. 7-2020

ING Belgium Economic Newsletter

Comment les Belges appréhendent-ils leurs dettes?

Les Belges conservent une attitude relativement prudente vis-à-vis de l'endettement non hypothécaire. C'est un des résultats qui ressort de la nouvelle ING International Survey (IIS)¹ consacré au sentiment vis-à-vis de l'endettement. Cette prudence se marque par un a priori plutôt négatif du fait de contracter des dettes (plus de 57% des personnes interrogées) mais aussi par le type de dettes contractées. Les Belges contractent en effet surtout des dettes classiques auprès d'un organisme de crédit, et font moins appel que leurs homologues européens à des contrats spécifiques d'un vendeur ou aux amis ou à la famille. Mais cette prudence se marque aussi par un moindre inconfort financier qu'ailleurs en Europe.

En complément du rapport publié ce jour au niveau international, nous publions ici quelques résultats relevant sur les habitudes des Belges en matières de dettes. Rappelons que seules les dettes non hypothécaires sont considérées ici. Trois thèmes sont abordés: (i) le sentiment de confort ou d'inconfort vis-à-vis des dettes, (ii) les dettes atypiques et (iii) la réaction qu'auraient les Belges en cas d'augmentation ou de diminution de leur revenus.

(i) Inconfort financier en hausse, mais moindre qu'en Europe

Pour commencer, nous nous sommes interrogés sur le sentiment des Belges vis-à-vis des dettes. Pour une majorité des personnes interrogées (57,1%), contracter des dettes n'est pas quelque chose qui va de soi dans la vie d'une personne. Plus de 30% des personnes pensent même qu'il n'est pas du tout normal de contracter des dettes dans sa vie. Elles ne sont que près de 18% à considérer que les dettes sont quelque chose de normal dans la vie. A l'échelle européenne, cela illustre une attitude assez prudente des Belges vis-à-vis des dettes. En Europe, plus de 30% des personnes interrogées considèrent que contracter des dettes est normal dans la vie.

Que l'on les considère comme une part normale de la vie économique d'un individu ou non, on peut être amené à contracter des dettes non hypothécaires. La question est alors de savoir si cela engendre un sentiment d'inconfort lié au poids de cette dette. A ce sujet, un peu moins de la moitié des personnes interrogées en Belgique (48,5%) considèrent avoir une position financière confortable compte tenu de leurs dettes actuelles. C'est un peu plus que la moyenne européenne (42,4%). Par contre, la part des personnes considérant qu'elles pourraient avoir plus de dettes tout en conservant une position financière confortable est similaire à la moyenne européenne (environ 12%). C'est donc sur la part de personnes pour lesquelles un niveau plus faible d'endettement serait nécessaire pour qu'elles se sentent à l'aise financièrement que la différence s'opère (39,8% en Belgique contre 45,1% en moyenne en Europe). On pourrait donc, pour être bref, en conclure que le sentiment d'inconfort financier est moins important en Belgique qu'en moyenne en Europe.

Il est intéressant de noter que le sentiment d'inconfort financier est particulièrement élevé chez les personnes de 45 à 54 ans, puisque pour cette catégorie d'âge, plus de la moitié des personnes interrogées signalent qu'il faudrait une diminution de leurs dettes pour qu'elles

« un peu moins de la moitié des personnes interrogées en Belgique (48,5%) considèrent avoir une position financière confortable compte tenu de leurs dettes actuelles »

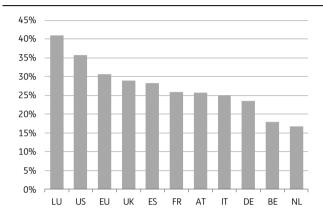
Philippe Ledent Expert Economist Brussels +32 2 547 31 61 Philippe.ledent@ing.com

¹ L'ING International Survey est une enquête internationale commanditée par ING sur le comportement des consommateurs dans 13 pays d'Europe, les Etats-Unis et l'Australie. L'enquête a été réalisée en décembre 2019 et en mai 2020 par l'institut de sondages Ipsos auprès de 1000 adultes en Belgique interrogés par internet. Sauf mention contraire, les résultats présentés ici font référence à l'enquête de mai 2020.

se sentent à l'aide financièrement. On retrouve par ailleurs des pourcentages plus élevés que la moyenne chez les plus jeunes, et moins élevés chez les personnes de plus de 55 ans.

Comme la même question a été posée en décembre 2019 et en mai 2020, on peut par ailleurs voir si la crise du Covid a eu un effet sur les réponses données. Sans surprise, le sentiment d'inconfort financier a augmenté légèrement (on passe de 37,3% des personnes interrogées à 39,8%). Mais la répartition entre les groupes d'âges est très hétérogène : il a fortement augmenté auprès des jeunes (18-24 ans) et dans une moindre mesure auprès des 25-34 ans et des 45-54 ans. Les incertitudes quant au marché du travail (et donc quant à la capacité de rembourser des dettes à l'avenir) joue probablement ici un rôle, en plus évidemment de l'effet direct de la crise économique sur le revenu présent des ménages.

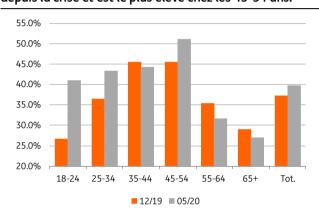
Gr. 1 Les Belges ont un sentiment réservé face aux dettes.



Source: IIS (2020)

Note: A l'affirmation "Les dettes sont quelque chose de normal dans la vie », le graphique représente le cumul des personnes répondant « tout à fait vrai » et « plutôt vrai ».

Gr. 2 Le sentiment d'inconfort financier* a augmenté depuis la crise et est le plus élevé chez les 45-54 ans.



Source: IIS (2019 et 2020)

*L'inconfort financier est défini comme la part des personnes interrogées exprimant le fait qu'elle devraient avoir « beaucoup moins » ou « un peu moins » de dettes pour se sentir à l'aise financièrement.

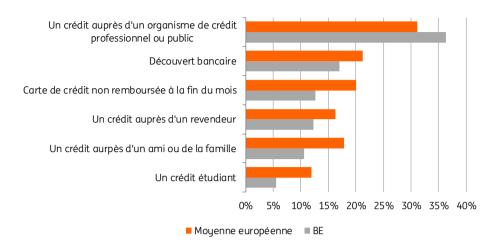
(ii) Mais au fait, qu'est-ce qu'une dette?

Cette enquête IIS porte sur les dettes non hypothécaires. Celles-ci font souvent l'objet de pratiques historiquement différentes entre les pays. Des chiffres de l'enquête, il ressort que les Belges contractent surtout ce type de dettes auprès d'institutions officielles de crédits. 36,3% des personnes interrogées disent détenir ce type de dettes. C'est plus que la moyenne européenne (31,1%). Mais il s'agit aussi de la seule catégorie dans ce cas. Pour l'ensemble des autres types de dettes (simple ligne de crédit sur le compte courant, une carte de crédit pour laquelle les dépenses ne sont pas remboursées en fin de mois, une dette auprès de la famille ou d'amis ou encore directement auprès d'un revendeur -marque automobile par exemple), la part des Belges disant détenir ce type de dette est inférieure à la moyenne européenne.

Est-ce une conséquence du résultat évoqué ci-dessus, les Belges sont peu alertes face aux dettes cachées. Par exemple, à la question de savoir si le fait d'acheter un bien qu'il ne faudra payer qu'après un certain délai est oui ou non une dette, 45,2% des Belges répondent par l'affirmative contre 53,8% en moyenne en Europe. Il en va de même d'une dépense par carte de crédit ou même d'une offre « bundle » (un abonnement téléphonique associé à un smartphone payé sur la durée du contrat par exemple) : le pourcentage de Belges considérant qu'il s'agit bel et bien d'une dette est systématiquement inférieur à la moyenne européenne. Cela peut être de l'ignorance, mais aussi simplement le fait que les personnes ne contractent pas ce type de dettes. Ils ne se sont donc peut-être jamais interrogés à ce sujet.

« Des chiffres de l'enquête, il ressort que les Belges contractent surtout ce type de dettes auprès d'institutions officielles de crédits. 36,3% des personnes interrogées disent détenir ce type de dettes. C'est plus que la moyenne européenne (31,1%). »

Gr. 3 Les Belges détiennent surtout des crédits « classiques » (% de personnes affirmant détenir ce type de crédit)



Source : IIS (2020)

(iii) Pouvoir limité de la monnaie hélicoptère

L'enquête IIS est également l'occasion de poser des questions spécifiques par pays². Pour cette vague de l'enquête, nous nous sommes intéressés à la réactions des Belges en cas de baisse ou de hausse de leur revenu.

Tout d'abord, que feraient-ils en cas de baisse de 10% de leurs revenus. Cette question était prémonitoire, puisqu'elle a été posée en décembre 2019, alors que la crise du Covid a effectivement engendré une baisse du revenu de nombreux ménages. Un peu plus de 54% des personnes interrogées estiment qu'elles diminueraient à la fois leur niveau de consommation ET leur niveau d'épargne pour compenser cette perte. Le solde de personnes est presque parfaitement réparti entre ceux qui ne diminueraient pas leur consommation mais diminueraient leur épargne (22,5%) et ceux qui feraient l'inverse (23,4%). Assez logiquement, les jeunes auraient tendance à favoriser l'épargne au détriment de la consommation et les personnes plus âgées feraient l'inverse.

Quelle serait alors la réaction en cas d'augmentation du revenu ? La question est pertinente notamment si on se demande si la monnaie hélicoptère, cette mesure de politique monétaire consistant à « donner » une certaine somme d'argent à chaque ménage, serait efficace pour relancer la consommation. Deux cas sont étudiés ici.

Imaginons d'abord que la Banque centrale européenne (BCE) verse un montant (300€) à chaque personne tous les mois (revenu permanent). Dans ce cas, 54,3% des personnes interrogées épargneraient ou investiraient cette somme. Plus de 19% des personnes utiliseraient ce montant à rembourser des dettes existantes, ce qui revient également à épargner s'il s'agit d'une dette hypothécaire. Il ne seraient « que » près de 16% à consommer cette somme. Bref, les Belges auraient une attitude très prudente en cas de revenu supplémentaire, ce qui est positif dans l'optique de stabilité financière de l'économie, mais ne l'est pas nécessairement s'il s'agit de relancer l'économie (ce qui est le but de ce type de politique). Il faut cependant relativiser ces résultats : il est possible que, allouant le montant reçu à l'épargne, un certain nombre de personnes consomment une partie de leur revenu « normal » alors qu'ils l'épargnaient précédemment. Ces personnes ont donc l'impression qu'ils épargnent le montant supplémentaire reçu, mais parce que l'argent est fongible, en fait, elles le consomment.

Imaginons ensuite que la BCE fasse un versement unique de 20 000€. Seuls 31% des personnes interrogées consacreraient au moins la moitié de cette somme à l'achat de biens

« Imaginons que la Banque centrale européenne (BCE) verse un montant (300€) à chaque personne tous les mois (revenu permanent). Dans ce cas, 54,3% des personnes interrogées épargneraient ou investiraient cette somme. »

² Ces questions ont été posées durant l'enquête de décembre 2019

de consommation non courante (mobilité, mobilier,...). En moyenne pondérée, les personnes interrogées y consacreraient 28,8% de la somme. Fait marquant, ce pourcentage est plutôt stable au travers des classes d'âges (il est à peine plus élevé chez les jeunes). Le solde de la somme serait alors très majoritairement déposé sur un compte épargne selon les réponses des personnes interrogées.

Ces réponses illustrent encore une fois que la politique monétaire n'est pas toute puissante. Elle peut proposer des mesures visant la relance de la consommation, mais au final, seul le consommateur a le dernier mot.

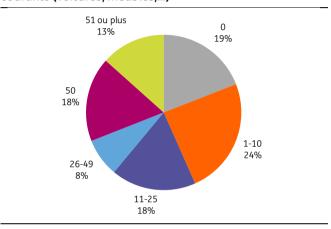
Gr. 4 Si la Banque centrale européenne vous versait chaque mois 300€ pour une période illimitée, qu'en feriezvous ?

Autre
Offrir 7%
4%

Rembourser
des dettes
19%

Epargner ou investir
54%

Gr. 5 Si la Banque centrale européenne versait 20.000€ en une fois sur le compte de chaque famille, quelle part (%) de ce montant dépenseriez-vous à des achats non courants (voitures, meubles,...)



Source: IIS (2019) Source: IIS (2019)

Disclaimer

Cette publication a été préparée par la division d'analyse économique et financière de ING Belgique S.A. ("ING") exclusivement à titre d'information, sans tenir compte des objectifs d'investissement, de la situation financière ou des moyens d'un utilisateur en particulier. Les informations dans cette publication ne constituent ni une recommandation de placement, ni un conseil fiscal, juridique ou en investissement, ni une offre ou une incitation à acheter ou vendre des instruments financiers. Même si toutes les précautions ont été prises pour assurer que les informations contenues dans ce document ne soient ni erronées, ni trompeuses au moment de la publication, ING ne peut pas garantir l'exhaustivité ni l'exactitude des informations communiqués par des tiers. ING ne peut pas être tenue pour responsable d'éventuelles pertes directes ou indirectes suite à l'utilisation de cette publication, sauf faute grave. Les opinions, prévisions ou estimations sont uniquement celles du ou des auteurs à la date de la publication et peuvent être modifiées sans préavis, sauf indication contraire.

La distribution de cette publication peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires dans certains états et les personnes qui entrent en possession de celle-ci doivent se renseigner à propos de ces restrictions et les respecter.

Cette publication est soumise à la protection du copyright et des droits des bases de données et ne peut être reproduite, distribuée ou publiée par quiconque, quel que soit l'objectif, sans l'accord préalable explicite et écrit de ING. Tous les droits sont réservés. L'entité juridique responsable de la publication ING Belgique S.A. est agréée par la Banque Nationale de Belgique et est supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE), la Banque Nationale de Belgique (BNB) et l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA). ING Belgique S.A. est enregistrée en Belgique (n° 0403.200.393) au registre des personnes morales de Bruxelles

À l'attention des investisseurs américains : toute personne qui souhaite discuter de cette publication ou effectuer des transactions dans un titre mentionné dans ce document doit prendre contact avec ING Financial Markets LLC, qui est membre de la NYSE, la FINRA et la SIPC et qui fait partie de ING, et qui a accepté la responsabilité de la distribution de ce document aux États-Unis conformément aux dispositions en vigueur.

Editeur responsable : Peter Vanden Houte, Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique.